



Ordre du jour A.G.

Par Boobo

Bonjour,

J'avais mis en ordre du jour par deux fois une demande et cette dernière avait bien été présentée.

Pour la prochaine A.G. j'ai envoyé un recommandé avec la même demande mais en précisant juste que je voulais représenter le même point que lors de la dernière A.G. avec les mêmes modalités.

Mais le syndic l'a mis juste en point de discussion.

Puis-je faire quelque chose ?

Merci à vous,

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre exposé est très vague.

Si vous n'avez pas explicitement rédigé une résolution à mettre au vote de l'AG, le syndic a compris que vous vouliez une discussion sans vote.

Qu'aviez-vous demandé exactement ?

Par Boobo

J'ai demandé de mettre à l'ordre du jour ma demande sous les mêmes modalités que lors de la dernière A.G.

Ils ont précisé que cela est incomplet alors que ça n'avait pas posé de problème lors de la dernière A.G.

Ils ont présenté par deux fois ma demande et cette fois pour eux le dossier serait maintenant incomplet alors que la situation n'a pas changé.

Je cite :

La présente demande n'est pas valide et n'est présentée qu'en point d'information

1°) les panneaux solaires :

demande incomplète

Par yapasdequoi

Vu d'ici en effet c'est incomplet.

Par Boobo

Merci :)

Par yapasdequoi

Que voulez vous demander à l'AG ?

Par Boobo

La mise en place des panneaux solaires sur mon toit.

J'avais déjà envoyé le plan, devis de l'entreprise, autorisation de la mairie, autorisation de enedis et l'assurance.

Par yapasdequoi

Et que s'est il passé aux précédentes AG ?

Par Boobo

J'ai eu la majorité simple et non absolue pour l'une et l'autre la majorité mais pas assez de votants

Par yapasdequoi

Donc la demande a été refusée faute de majorité.
C'est la loi en copropriété (article 25b)

Il faut réactualiser les plans et devis et renvoyer le dossier complet de demande.
En parallèle, contactez les autres copropriétaires pour leur demander qu'ils votent au moins par correspondance ou vous donnent leur pouvoir.